

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

Le vingt-deux mars deux mil seize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Chantal LEBACHELEY, Patrick LEQUERTIER, Eric BARBIER, Isabelle GUILLOU, Dominique HOCHET, Catherine LE BERT, Eric GUILLOU.

ABSENTS EXCUSES : Benoît DUVAL, Fernand ALEXANDRE, Murielle SAILLARD, Robert ROUCAN, Eric VOISIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle GUILLOU

Approbation du compte de gestion 2015 – Commune (DCM 2016-04-01)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2015 – Commune (DCM 2016-04-02)

Le conseil municipal, sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Miche CANOVILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	118 500,81 €
Chapitre 012	Charges de personnel	151 577,59 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	18 139,00 €

Chapitre 042	Amortissement	21 166,67 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	70 451,74 €
Chapitre 66	Charges financières	10 003,80 €
TOTAL		389 839,61 €

Recettes

Chapitre 013	Remboursement sur rémunération	5 986,36€
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et vente	774,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	274 752,00 €
Chapitre 74	Dotations, participations	59 734,10 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	32 573,72 €
TOTAL		373 820,18 €

Section investissement

Dépenses

Chapitre 16	Remboursement emprunt et cautions	18 779,82
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	6 747,43 €
TOTAL		25 527,25 €

Recettes

Chapitre 040	Opérations d'ordre	21 166,67 €
Chapitre 10	Dotations et réserves	15 903,36 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	450,00 €
TOTAL		45 534,69 €

Affectation du résultat 2015 (DCM 2016-04-03)

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de 2015 comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Résultat de l'exercice	51 867,08 €
Excédent antérieur reporté	

RESULTAT A AFFECTER

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2015

Résultat de l'exercice	11 538,08 €
Déficit antérieur reporté	
Solde des restes à réaliser 2015	

AFFECTATION DES RESULTATS

- 1) Affectation en réserves R1068 en investissement
- 2) Report en fonctionnement R002
- 3) Report en investissement D 001

Compte de gestion 2015– Site touristique du Hâble (DCM 2016-04-04)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2015– Site touristique du Hâble (DCM 2016-04-05)

Le conseil municipal, sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Michel CANOVILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général
Chapitre 012	Charges de personnel
Chapitre 014	Atténuation de produits
Chapitre 042	Amortissement
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante
Chapitre 66	Charges financières
TOTAL	

Recettes

Chapitre 013	Remboursement sur rémunération
Chapitre 73	Impôts et taxes
Chapitre 74	Dotations, participations
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante
TOTAL	

Section investissement

Dépenses

Chapitre 16	Remboursement emprunt et cautions
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles
Chapitre 204	Subvention d'équipement versée
Chapitre 21	Immobilisations corporelles
Chapitre 23	Immobilisations en cours
TOTAL	

Recettes

Chapitre 040	Opérations d'ordre
Chapitre 10	Dotations et réserves
Chapitre 13	Subvention d'investissement
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées

Affectation du résultat 2015 – Site touristique du Hâble (DCM 2016-04-06)

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de 2015 comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Résultat de l'exercice
Excédent antérieur reporté

RESULTAT A AFFECTER

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2015

Résultat de l'exercice
Déficit antérieur reporté
Solde des restes à réaliser 2015

AFFECTATION DES RESULTATS

- 1) Affectation en réserves R1068 en investissement
- 2) Report en fonctionnement R002
- 3) Report en investissement D 001

Questions diverses

■ Permis de construire Gilles BILLET :

Le maire présente au conseil la demande de permis de construire de Mr Gilles Billet pour l'installation d'une véranda. Bien que la construction soit de style « moderne » le maire a donné son accord pour cette véranda qui ne sera pas visible car placée à l'arrière de la maison et protégée par un haut mur.
Le maire signale aussi l'accord de l'architecte des bâtiments de France pour cette demande.

■ Portail usager:

Eric GUILLOU fait une rapide lecture du compte rendu du 7 janvier concernant la mise en service du portail usager. Il s'avère que la majorité des communes, tout comme la nôtre, est plus intéressée par 2 natures de téléservices qui sont :

- l'état civil pour les demandes d'acte
- la gestion des réservations et location de salle communale.

Pour la poursuite du projet, un groupe de travail de 4 ou 5 communes pilotes doit être mis en place pour informer de l'évolution du portail de services. Greville-Hague, Jobourg et Urville-Nacqueville se sont portées volontaires comme pilotes du projet ainsi que la commune d'Omonville la Rogue pour rejoindre le groupe de travail.

■ Fibre optique :

Une administrée, Mme Christine GUILLOU demande si une réunion d'information sera prévue pour les

administrés concernant les fournisseurs d'accès proposés par Manche Numérique sachant que ceux-ci ne sont pas connus du public de par leur fiabilité financière ainsi que leur potentiel par rapport aux fournisseurs qui ont pignon sur rue.

Le conseil informe aux administrés qu'il n'est pas en mesure de répondre aux questions qu'ils se posent et leur conseille de s'adresser directement à Manche Numérique au sujet leurs inquiétudes et du choix du fournisseur d'accès à la fibre optique.

La séance est levée à 22h30

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		LE BERT Catherine	
LEBACHELEY Chantal		ALEXANDRE Fernand	Excusé
LEQUERTIER Patrick		VOISIN Eric	Excusé
BARBIER Eric		SAILLARD Murielle	Excusée
DUVAL Benoît	Excusé	GUILLOU Eric	
GUILLOU Isabelle		ROUCAN Robert	Excusé